

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 08-357-1926 Ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1925).

n° 08-357-1926

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

27 juillet 1926

Numéro JO

n° 357 du 31/08/1926

Date du numéro

31 août 1926

### VISAS

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 9 mars 1926 portant approbation du budget de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1926

Vu l'arrêté du gouverneur de la Côte française des Somalis en date du 20 mai 1926, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local pour l'exercice 1925

Sur le rapport du Ministre des colonies,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est approuvé l'arrêté du gouverneur de la Côte française des Somalis en date du 20 mai 1926, portant ouverture des crédits supplémentaires ci-après au budget local pour l'exercice 1925. Chap. 8 — Dépenses des exploitations industrielles (personnel)... 2.000 Chap. 10. — Services d'intérêt social et économique (personnel)... 10.000 Chap. 13. — Dépenses diverses (matériel)..... 42.000 Total..... 54.00.

#### Art 2

— La somme de 54.000 francs sera prélevée sur la plus-value des recettes réalisée sur les prévisions budgétaires de l'exercice 1925.

#### Art. 3

— Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

**GASTON DOUMERGUE.** Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Léon PERRIER.**